



Cession Fonds De Commerce D'une Agence Immobilière

Publié sur actify.fr le février 4, 2025

163 vues

Adresse:

60, rue Gabriel Péri, Châtillon (92320)

Date de fin de commercialisation:

21/02/2025

Date limite de dépôt des offres:

21/02/2025

Etude:

SCP BTSG2

Cession fonds de commerce.

Le fonds de commerce est situé au 60, rue Gabriel Péri à Châtillon (92320).

Les clauses principales du bail commercial sont les suivantes :

- Désignation des locaux loués : local commercial composé d'une boutique en rez-de-chaussée d'une superficie approximative de 49 m² et d'une cave de 3,5 m² environ.

- Destination des locaux loués :

- La transaction sur les immeubles, les fonds de commerce, l'achat, la vente, la location d'immeubles, de locaux commerciaux et industriel, de tous biens et droits immobiliers et mobiliers en général, en qualité d'intermédiaire, et de toutes activités se rattachant à l'agence immobilière;

- Courier en prêt ;

- L'administration des biens, la gérance d'immeubles, de syndicats de copropriété;



- La création, l'acquisition, la prise à bail, l'installation en vue de leur exploitation de toutes agences immobilières et agence d'affaires et plus généralement tout conseil pour les affaires et la gestion en tous domaines;
- La commercialisation en l'état futur d'achèvement ou achevé d'immeubles à tous usages
- L'exploitation des sites Internet et tout autre support informatique;
- Et ce directement ou indirectement pour son compte et celui de tiers soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de sociétés en participation ou de prise ou dation en location ou gérance de tous biens ou droits ou autrement;
- Plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social
- Loyer annuel H.T en principal de 24.000,00 €. donc le loyer mensuel est de 2.000,00 HT auquel s'ajoute la TVA

La date limite de dépôts des offres est fixée au 21 février 2025 à 16h00 chez BTSG², 15 rue de l'Hôtel de Ville à Neuilly-sur-Seine (92200)

Contact :

Sophie VAN RIJSEWIJK sophie.vanrijsewijk@btsg.eu